

ARCY-SAINTE-RESTITUE

(Aisne, canton d'Oulchy-le-Château, arrond. de Soissons, 362 hab.)

L'église Saint-Martin se trouve dans le hameau de Branges, ancienne commune rattachée à Arcy-Sainte-Restitue en 1973. C'est un édifice roman remanié au XVI^e s., qui se compose d'une nef à vaisseau unique, prolongée par un chœur de deux travées terminé par un chevet plat. La nef est plafonnée, alors que le chœur est voûté sur croisées d'ogives. Le portail et les piliers de la première travée de chœur sont les éléments les plus marquants subsistant de l'église du XII^e s. A l'extérieur, deux volumes distincts apparaissent avec une différence de niveaux très sensible entre la nef et le chœur. Un petit clocheton couvert d'ardoises surmonte la toiture à l'ouest. Un cimetière, enfin, entoure cette ancienne église paroissiale — aujourd'hui deuxième de la commune, avec celle, plus célèbre, qui contient la chasse de sainte Restitue — où se célèbrent encore des offices bi-mensuels. En 1978, une partie de la toiture, du côté sud, avait été refaite aux frais de la commune. Pour achever la restauration complète de la couverture rendue urgente par l'apparition d'infiltrations d'eau dans le plafond, la Sauvegarde de l'Art Français a accordé une aide de 40 000 F.



*Arcy-Sainte-Restitue (Aisne).
Église Saint-Martin de Branges.*